



COMMUNE DE FOUGERES SUR BIEVRE

REUNION DU 05 OCTOBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le cinq octobre à dix-huit heures et trente minutes, le conseil Municipal s'est réuni en Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric MARTELLIÈRE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 28 septembre 2017

Membres afférents au CM : 15 Membres en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 14

Présents : MM. et Mmes Éric MARTELLIÈRE, Michel CHASSET, Patrick LEPAIN, Béatrice HUC, Jean-Claude SOMMIER, Pierre de BIZEMONT, Jean-Paul COELLIER, Arnaud QUENIOUX, Marie-Claude CORBIN, Samuel MARSEAULT, Christian LABY, Nicolas OURY, Jean-Pierre CROISSET.

Excusées : Françoise GUÉRU-DUMEZ (donne procuration à Jean-Pierre CROISSET) et Élisabeth FERMAUT

Conformément à l'article L.1221.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Béatrice HUC ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée secrétaire, fonction qu'elle a acceptée.

ORDRE DU JOUR

- *SIVOS : convention de mise à disposition du mini bus*
- *Avenant augmentation temps de travail agent contractuel*
- *Devis Les Ateliers du Grain d'Or*
- *Emprunt local jeunes*
- *Choix de l'entreprise pour audit éclairage public*
- *Affaires diverses*

DELIBERATION N° 34/2017

SIVOS : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU MINI BUS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été constaté à deux reprises depuis la rentrée que la capacité du car du transport scolaire était juste suffisante pour le nombre d'élèves transportés de l'école de Fougères sur Bièvre à l'école de Feings.

La commune de Fougères sur Bièvre disposant du minibus, Monsieur le Maire propose de mettre ce dernier à disposition du SIVOS en cas de besoin de dernière minute et sur le trajet Fougères sur Bièvre / Feings uniquement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte la mise à disposition du minibus de la commune au SIVOS
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents afférents à cette mise à disposition.

DELIBERATION N° 35/2017

AVENANT AUGMENTATION TEMPS DE TRAVAIL AGENT CONTRACTUEL

Monsieur le Maire rappelle qu'un agent chargé de l'entretien ménager des bâtiments communaux (mairie, salle des fêtes, salle de la ludothèque et salles rue de Biétry) est actuellement recruté sous contrat à durée déterminée à raison de 10/35^{ème}.

Le nombre d'heures par semaine se révélant insuffisant pour l'ensemble des locaux, Monsieur le Maire propose d'augmenter le temps de travail de 2 heures par semaine.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide d'augmenter le temps de 10/35^{ème} à 12/35^{ème}.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette modification de durée hebdomadaire.

DELIBERATION N° 36/2017
DEVIS LES ATELIERS DU GRAIN D'OR

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'interdiction d'utiliser certains produits dans les espaces publics, il conviendrait de faire appel à une entreprise pour les travaux de désherbage dans la commune, les agents techniques ne disposant pas du temps nécessaire pour ces tâches.

Monsieur le Maire présente un devis reçu des Ateliers de Grain d'Or qui est une entreprise à travail adapté qui réalise des prestations dans le domaine des espaces verts avec une mission d'accompagnement, d'insertion sociale et professionnelle de personnes handicapées. La proposition pour le désherbage des espaces publics de la commune se chiffre à 1 209.60 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve de faire intervenir les Ateliers du Grain d'Or pour le désherbage des espaces publics de la commune
- Accepte le devis de 1 209.60 € TTC
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

EMPRUNT LOCAL JEUNES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il serait opportun de recourir à un emprunt pour la construction du local jeunes soit 110 000 €, le montant total de l'opération.

Afin de répondre aux questions posées par certains conseillers et en l'attente de la proposition de la Banque Postale (seule l'offre du Crédit Agricole Val de France a été reçue), il convient de reporter ce point à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal pour en délibérer.

DELIBERATION N° 37/2017
CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR AUDIT ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrick LEPAIN, maire adjoint chargé de l'éclairage public, qui rappelle aux conseillers municipaux qu'une étude diagnostic des installations d'éclairage public sur la commune va être entreprise prochainement afin de proposer des solutions visant à générer des économies d'énergie.

Afin de réaliser cette opération et après étude des devis reçus, Monsieur Patrick LEPAIN propose de retenir l'entreprise IDELUM dont l'offre se chiffre à 2 340.00 € HT soit 2 808.00 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte de retenir l'entreprise IDELUM pour un montant de 2 340.00 € HT soit 2 808.00 € TTC
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

AFFAIRES DIVERSES

- Un devis de l'entreprise RUET Joël Elagage a été reçu pour abattre un chêne mort à proximité de la salle des fêtes.
- Une réunion est programmée le 11 octobre prochain à 18h30 pour l'étude de deux points :
 - o L'enfouissement des réseaux au Mousseau
 - o Le plan de zonage du PLUI
- Monsieur Le Maire a été contacté par l'organisation du Tour de Loir-et-Cher qui souhaiterait que la commune de Fougères sur Bièvre soit "ville arrivée" lors de l'édition 2018. Cette étape aurait lieu le 1^{er} jour du Tour et le coût est d'environ 6 000 €.
- Monsieur le Maire informe que l'association locataire de l'appartement au-dessus de l'école a mis un terme au contrat de location et que l'association "L'Atelier de la Fontaine" occupe désormais ce logement pour des activités culturelles.
- Un point est fait sur le projet camping. Monsieur Michel CHASSET informe qu'à ce jour aucune décision n'a été prise sur la situation définitive du complexe "hôtellerie de plein air".

- La borne de recharge pour les véhicules électriques a été installée sur le parking situé à côté de l'ancien cimetière par le SIDELC. Le raccordement au réseau électrique sera fait sous un délai de un mois environ.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

REUNION DU 05 OCTOBRE 2017

Présents	Signature
MARTELLIÈRE Éric	
CHASSET Michel	
LEPAIN Patrick	
HUC Béatrice	
SOMMIER Jean-Claude	
COELLIER Jean-Paul	
CORBIN Marie-Claude	
CROISET Jean-Pierre	
de BIZEMONT Pierre	
FERMAUT Élisabeth	
GUÉRU-DUMÉZ Françoise	
LABY Christian	
MARSEAULT Samuel	
OURY Nicolas	
QUENIOUX Arnaud	